



Commune de Lully



Rapport d'activités
2022-2025

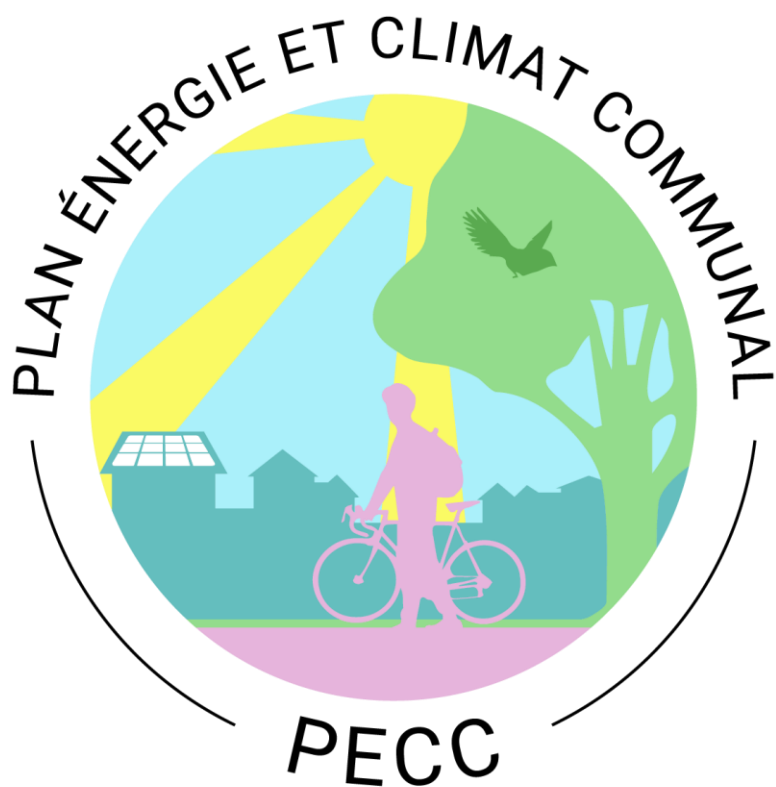


TABLE DES MATIÈRES

1. Résumé	4
2. Présentation sommaire du programme PECC	6
2.1. Ce que nous dit la Confédération	6
2.2. Ce que nous dit le Canton de Vaud	8
3. Qu'est-ce que le PECC ?	10
3.1. Définition et objectifs	10
3.2. Elaboration du Plan PECC de Lully	11
3.3. Contenu du Plan PECC de Lully	13
4. Actions menées	15
4.1. Thème Vie locale	15
<i>Constitution du groupe de travail PECC</i>	15
<i>Mise en place d'un système de subvention PECC</i>	16
4.2. Thème Consommation	22
<i>Favoriser les manifestations et commerces responsables</i>	22
<i>Organiser un marché villageois</i>	22
<i>Encourager l'accès aux produits du terroir</i>	22
<i>Communiquer à la population les différentes solutions possibles</i>	23
4.3. Thème Sensibilisation	23
<i>Elaborer une communication de base sur la transition énergétique</i>	23
<i>Communiquer auprès de la population sur les thèmes climatiques</i>	23
4.4. Thème Energie	24
<i>Bilan thermique des bâtiments communaux</i>	24
<i>Avoir un éclairage urbain économe et respectueux de l'environnement et de la santé</i>	24
<i>Organiser des appels groupés pour l'achat et l'installation des panneaux solaires</i>	24
<i>Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux où cela est pertinent</i>	24
4.5. Thème Mobilité	25
<i>Développement de l'offre en transport public</i>	25
<i>Installer des abris vélo</i>	25
<i>Création de voies et piétonnes séparées des voitures</i>	25
Voies cyclables à travers la commune	25
<i>Mettre en œuvre des mesures simples pour sécuriser les itinéraires cyclables et piétons</i>	26
Parcours vélo à travers la commune	26
Voie verte	27
Zone 30	28
4.6. Thème biodiversité	29
<i>Utilisation des pesticides sur le territoire communal</i>	29
<i>Conserver et augmenter l'arborisation de la commune</i>	30
<i>Mettre en place un entretien différencié sur les terrains communaux</i>	31
<i>Créer des biotopes favorables à la biodiversité sur le territoire communal</i>	32
Création prairie fleurie	32
Etangs forestiers	33
Plantation de haies	34
Restauration du Cimetière	36
Renaturation des berges du Boiron	40
<i>Mettre à ciel ouvert les ruisseaux enterrés</i>	43
Opération Vergerette	47
<i>Compléter la charte des jardins</i>	48
<i>Communication autour des projets</i>	49
Journée de présentation des projets	49
Présentation des subventions à la population	49
4.7. Thème : Eau	49

Diminuer la consommation d'eau de l'administration communale et établir un plan sécheresse..... 49
Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols 50
Définir des zones du territoire qui pourraient être perméabilisées..... 52
Adapter le règlement communal afin de favoriser les sols perméables..... 52



1. RESUME

A l'instigation du Canton de Vaud, la Commune de Lully a mis en place un programme PECC de 2022 à 2025. Le présent document présente l'ensemble des actions menées pendant cette période.

En 2022, après de nombreuses séances de travail, un plan d'action PECC a pu être établi et un ensemble de mesures proposées. Ce plan a été présenté et validé en juin 2023. Il contenait 27 mesures répondant à 13 objectifs répartis en 7 thèmes.

La première phase a consisté en la **création d'un groupe de travail PECC** composés de citoyens de Lully, réparti en 3 tranches d'âge (- de 30ans, 30-49 ans, 50 ans et+), avec une représentation égale homme/femme. Ce groupe savait pour missions de faire des propositions d'action à la municipalité qui ensuite les validait ou non.

Un système de subvention PECC a été mis en place avec un ensemble de mesures ou d'objets subventionnés par la Commune. Le choix s'est porté sur des objets pour la plupart non subventionnables par d'autres biais (Canton ou Confédération). Celles-ci devaient être au bénéfice à la fois des locataires et des propriétaires et être au bénéfice de tous. Pour ce faire, un règlement a été établi et validé par le Conseil général.

Parmi les actions entreprises dans le cadre de cette période, on peut mentionner notamment les actions suivantes :

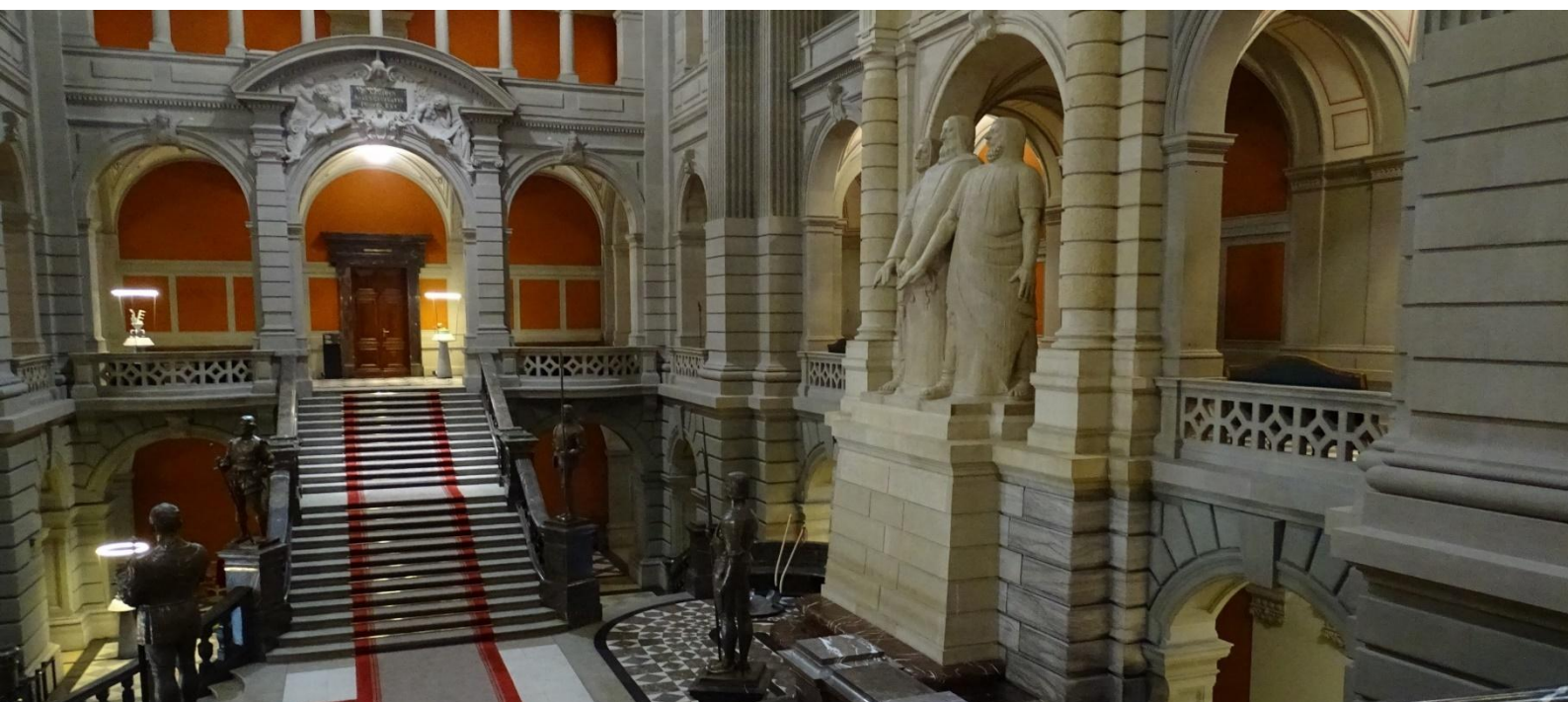
- **Encourager l'accès aux produits du terroir** : dans ce contexte, une adhésion au programme Francs paysans a été effectuée. Les citoyens acquièrent au greffe des frs paysan pour une valeur de CHF 100.- qu'ils ne paient que CHF 80.-. En suite ils peuvent faire valoir ces francs chez les différents producteurs de la région affiliés à ce programme.
- **Bilan énergétique des bâtiments communaux** : des rapports CECB+ ont été établis pour la plupart des bâtiments dont dispose la commune.
- **Avoir un éclairage urbain économe et respectueux de l'environnement et de la santé** : L'éclairage public a passé aux ampoules LED partout où cela était possible.
- **Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux** : Dans ce contexte, un vaste projet d'installation de panneaux solaires (242 panneaux pour une surface de 483.5 m²) sur le toit de l'école est en cours.
- **Création de voies cyclables et piétonnes séparées des voitures** : La mise en place d'un signalétique adaptée et divers ajustements locaux ont permis de rendre possible la cohabitation des vélos et des piétons sur les trottoirs le long de la route cantonale Morges-Denens. Par ailleurs une grande partie du village a passé en zone 30 km/h et la commune collabore avec les autres villages avoisinants pour la création de la voie verte le long de la route suisse.
- **Utilisation des pesticides** : Avec la mise en place de la nouvelle voirie inter-communale, l'usage de pesticides sur le territoire communal a considérablement été réduit.
- **Conserver et augmenter l'arborisation de la commune** : Le long de la route cantonale, aux abords du cimetière et de part et d'autre des rivières renaturées, de nombreux arbres ont été plantés. Des haies vives ont également été mise en place là où cela était possible.
- **Mettre en place un entretien différencié** : Suite à une étude réalisée par un bureau privé, sous l'égide de Région Morges, un entretien différencié de plusieurs espaces a été mis en place dans le centre du village. La mise en œuvre a été effectuée par le service de voirie.

- **Créer des biotopes favorables à la biodiversité** : Une vaste prairie fleurie a été mise en place aux abords du cimetière, ainsi que diverses plantations. Des étangs forestiers ont été créés dans la ripisylve des berges du Boiron. L'espace au droit du cimetière le long de la route cantonale a été complètement renaturé avec la création notamment d'un berme entièrement végétalisée. Les berges du Boiron ont été totalement renaturées sur plusieurs secteurs avec l'élimination des enrochements pour laisser place à une rive en pente douce végétalisée. Deux cours d'eau, Le Rossan et le Pontet, ont été remis à ciel ouvert sur plusieurs dizaines de mètres.
- **Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols** : Les aménagements routiers aux abords des ronds-points ont été totalement réaménagés pour enlever le goudron et le remplacer par des plantes rudérales.

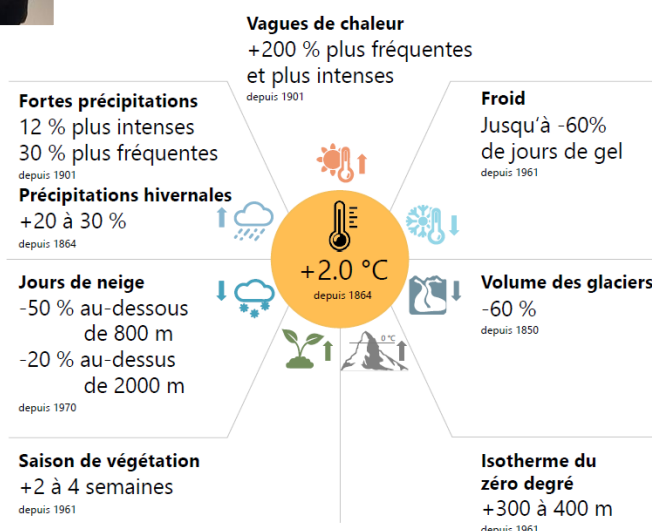


2. PRESENTATION SOMMAIRE DU PROGRAMME PECC

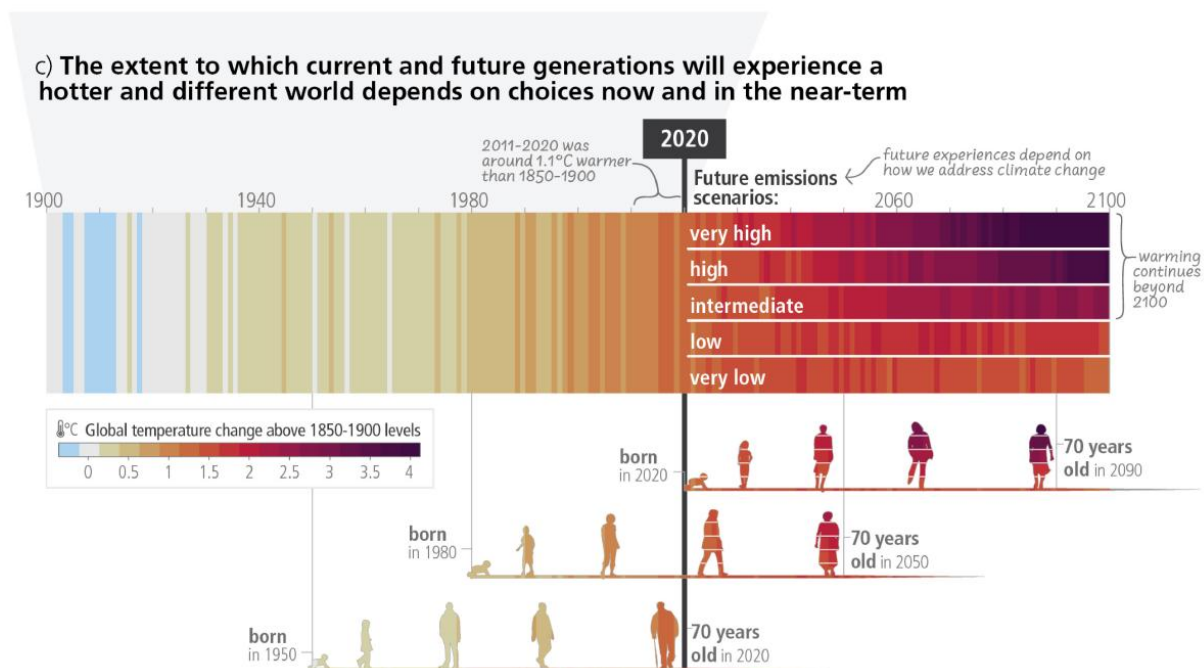
2.1. Ce que nous dit la Confédération



Le 16 mai 2023, lors de la conférence de lancement du programme « Adaptation aux changements climatiques, comment réussir ? » le Conseiller fédéral Albert Rösti dressait les grandes lignes du programme PECC (Plan Energie et Climat Communale). Il était notamment mentionné que les changements climatiques avaient déjà des effets importants sur les personnes et les écosystèmes, y compris en Suisse, avec notamment les conséquences à attendre suivantes :



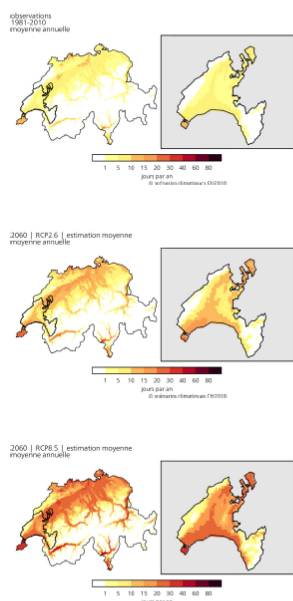
Les risques intergénérationnels sont très différents. Ainsi, ceux qui décident aujourd’hui ne seront que peu impactés par les décisions qu’ils prennent en raison de leur âge. Par contre, pour les jeunes générations, les impacts potentiels seront fonction du scénario adopté, reprenant ici une des conclusions importantes du GIEC.



En extrapolant ce schéma à l’échelle de Lully, on constate que les décideurs (les membres du Conseil général) ont pour la plupart entre 50 et 60 ans. Ainsi de même, les décisions qu’ils prennent impacteront surtout les générations futures.

INDICATEURS DE CHALEUR

Jours tropicaux Suisse et Ct. Vaud



Distribution spatiale du nombre moyen de jours tropicaux par année (base > 30 °C au cours de la période standard 1981-2010 (en haut) et pour la période autour de 2060 en supposant les deux scénarios d'émissions RCP2.6 (au milieu) et RCP8.5 (en bas). Dans chaque cas, la figure de gauche montre la tendance sur l'ensemble de la Suisse, la figure de droite se concentre sur la zone du canton de Vaud.

Les pronostics à l’échelle de la Suisse sont parfaitement transposables au Canton de Vaud. Les impacts les plus importants sont à attendre sur l’arc lémanique et dans le Gros de Vaud, soit exactement dans le secteur de Lully.

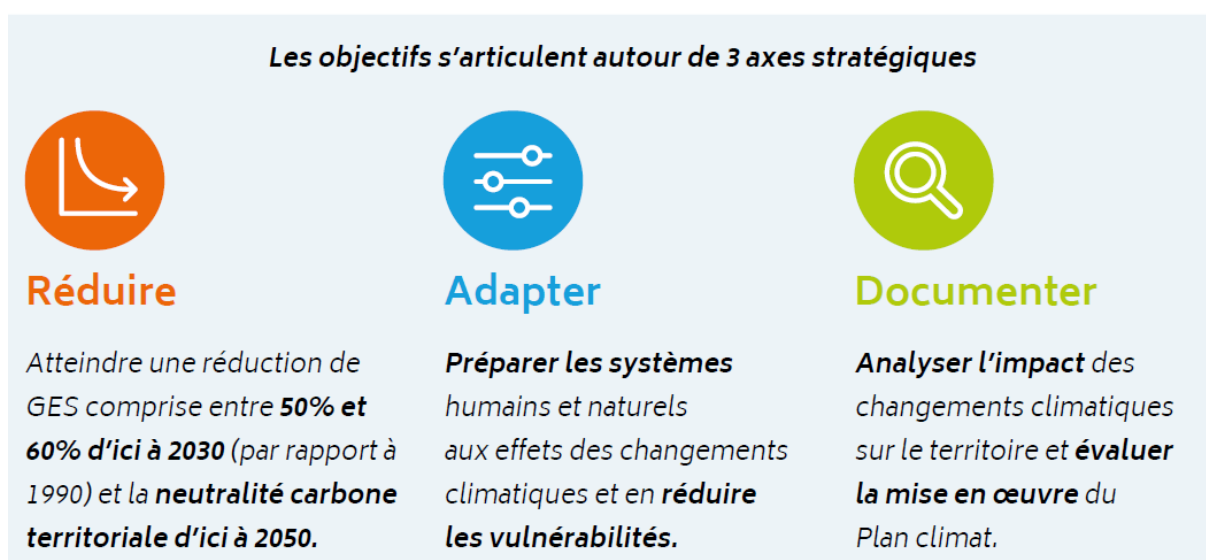
Les évolutions du climat à l’échelle du canton sont les mêmes qu’à l’échelle nationale avec une augmentation de la température de l’air de +2°C par rapport à l’aire préindustrielle, soit le double de ce qui est observé à l’échelle mondiale. La Suisse est en effet loin des océans qui font office de tampon climatique.

2.2. Ce que nous dit le Canton de Vaud

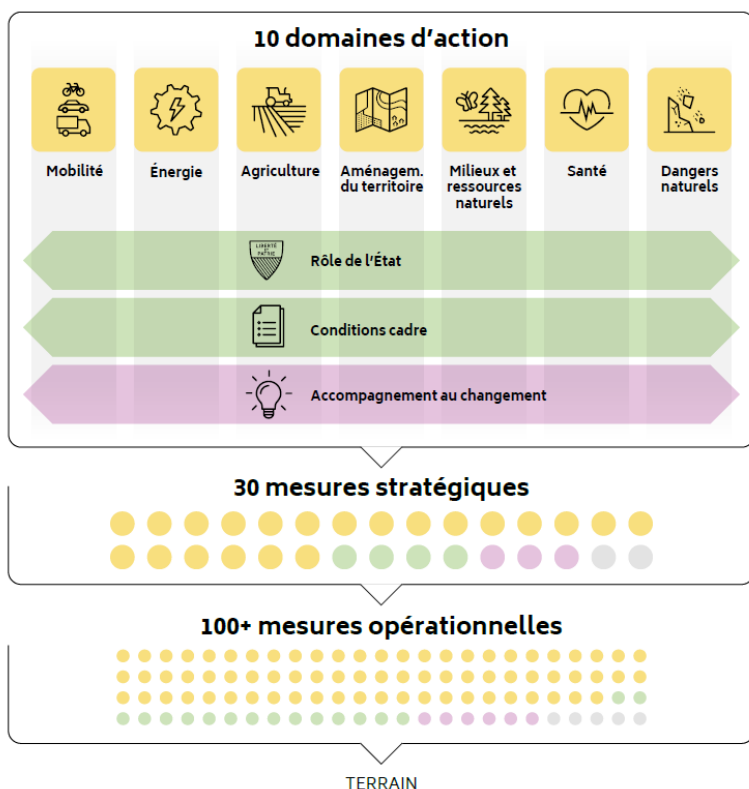
Dans son programme de législature 2022-2027, le Conseil d'état mentionne que : « *agir à la hauteur des enjeux planétaires et placer la durabilité et la préservation du climat au cœur des politiques publiques, telles sont les ambitions du programme de législature* ». Pour ce faire, deux plans d'actions ont été élaborés par le Canton :



Avec à la clé un vaste programme de subsides cantonaux pour mettre en œuvre ces programmes, selon 3 axes stratégiques :



Dans ce contexte, 10 domaines d’actions ont été définis, avec 30 mesures stratégiques et 100 mesures opérationnelles.



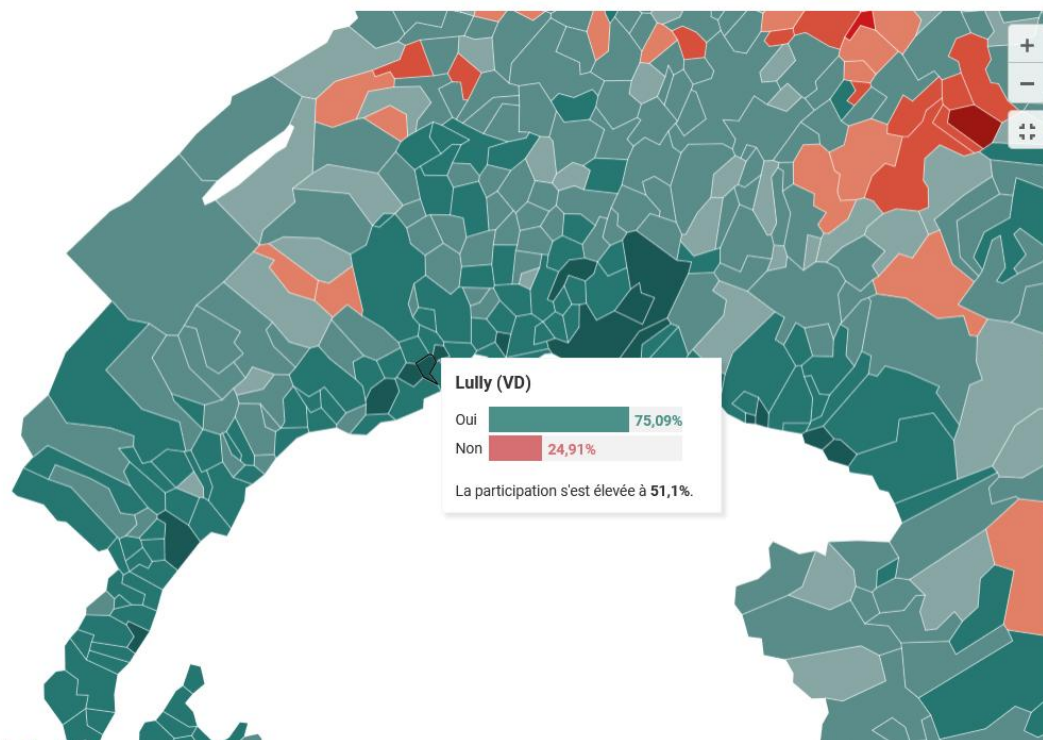
C’est sur la base de ces mesures opérationnelles cantonales que les communes qui le souhaitent pouvaient mettre en place un programme PECC, en choisissant dans ce catalogue les mesures les plus appropriées à la réalité du terrain communal.

Ces grands principes ont été acceptés lors de la votation du 18 juin 2023 sur la Loi sur le Climat par 62.7% de la population vaudoise. A Lully, la loi a été acceptée par 75.1% des votants.

La Commune de Lully a décidé en 2022, d’entreprendre une démarche visant à établir son Plan PECC.

La loi sur le climat

Résultats définitifs



3. QU'EST-CE QUE LE PECC ?

3.1. Définition et objectifs

Selon le site officiel de l'Etat de Vaud :

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

AFFICHER LES THÈMES +

[vd.ch](#) > [Etat, Droit, Finances](#) > [Communes](#) > [Climat et durabilité](#)

Plan énergie et climat communal (PECC)



Le Plan énergie et climat communal (PECC) est un programme de soutien qui actualise et élargit le Concept énergétique des communes vaudoises (CECV), lancé en 2009. Il découle de la mesure stratégique n°27 « Accompagnement des communes » du [Plan climat vaudois](#) et propose aux communes un appui technique et financier pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat communaux.

Les objectifs du programme sont les suivants :

Objectifs du PECC

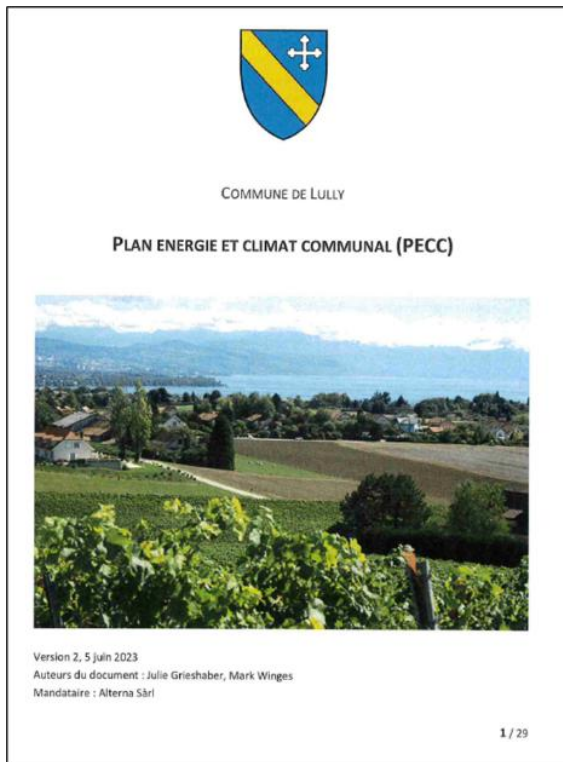
- Faciliter la mise en œuvre d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques dans les communes vaudoises;
- Mettre à disposition des outils pratiques pour toutes les communes vaudoises;
- Subventionner l'accompagnement externe pour les communes sans personnel dédié;
- Positionner le PECC comme fil conducteur pour les décisions communales en matière d'énergie et de climat.



Outils pratiques

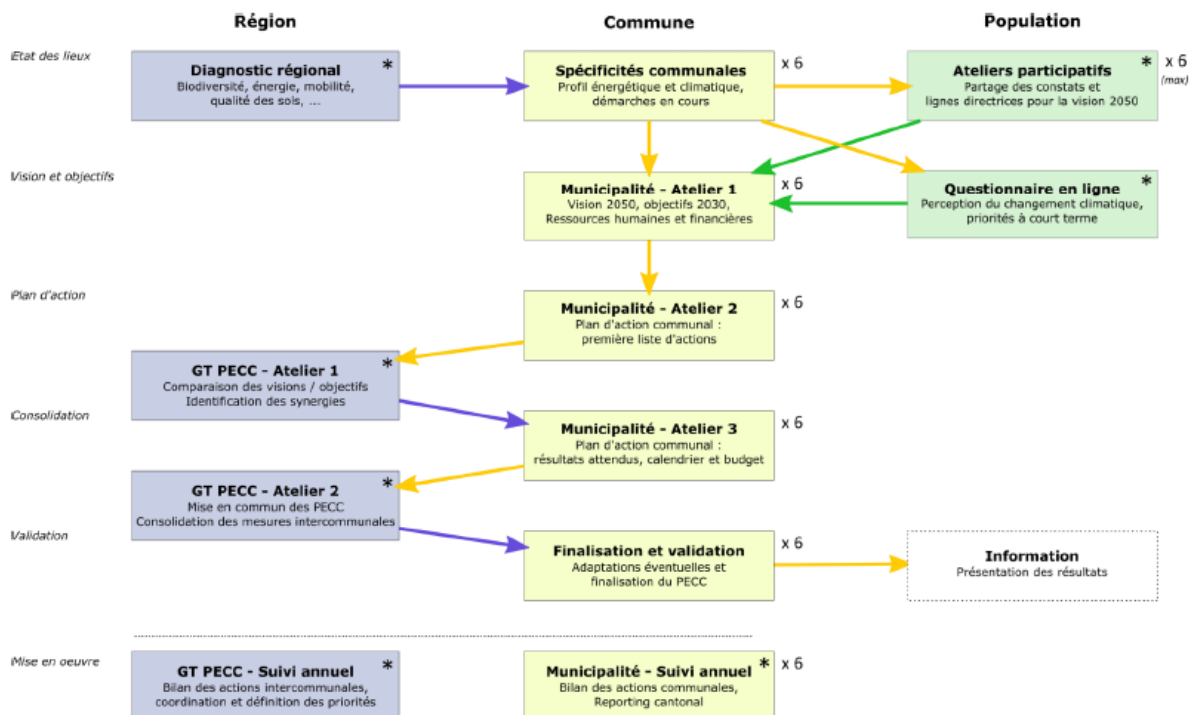
Afin d'appuyer les communes dans la réalisation de leur plan climat et énergie, plusieurs outils sont proposés. Ces outils sont mis à disposition de l'ensemble des communes vaudoises, indépendamment de leur engagement dans le cadre du programme.

3.2. Elaboration du Plan PECC de Lully



En 2022, sur la base du programme du Canton, un Plan Energie et Climat Communal (ci-après PECC) a été élaboré par un bureau mandaté par la Commune de Lully et subventionné par le Canton.

L'élaboration et la mise en œuvre du plan a suivi les étapes suivantes :



- En 2022, après une séance de lancement avec la Municipalité, la démarche et un calendrier a été établi avec l'aide du bureau Alterna.
- Un premier atelier a été organisé le 4 mai 2022 avec un groupe de citoyens avec pour but d'élaborer une proposition de vision et de définir les objectifs du plan.
- De mai à juin 2022, un sondage auprès de la population a été effectué et 151 réponses ont été collectées.
- Le 7 juin 2022, une séance de synthèse a eu lieu avec la Municipalité, suivi d'une seconde séance le 22 juin.
- Le 31 août 2022, un atelier intercommunal a été mis sur pied par Région Morges dans le cadre du COPOL Environnement.
- Les 5 et 12 octobre 2022, des ateliers « Actions » ont été organisés avec le Municipalité.
- En décembre 2022, les fiches actions ont été validées
- Le 5 juin 2023, le Plan Energie et Climat Communal a été édité.

ENVIRONNEMENT

Lully s'engage pour le Climat

plan énergie et climat communal

Depuis plusieurs années, les démarches pour l'environnement se multiplient, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal, mais également communal.

Dans le cadre d'une démarche coordonnée par Région Morges, cinq communes ont entamé l'élaboration d'un Plan Energie et Climat Communal (PECC). Accompagnée par un bureau expert en durabilité, Lully fait partie de ce programme ambitieux qui se décline sur 4 ans.

La première étape est le diagnostic communal où un bilan carbone est notamment établi pour l'ensemble du territoire. Les résultats montrent que la commune se situe légèrement en dessous de la moyenne suisse avec un bilan de 14,2 tonnes par habitant.e et par an (moyenne nationale : 15 tonnes par habitant.e par année). Pour atteindre les objectifs fixés par la Confédération, il faut donc réduire les émissions de plus de 50% d'ici à 2030. Les principales catégories de ce bilan carbone sont l'énergie (chauffage et électricité), la mobilité ainsi que la consommation (alimentation et boissons, vêtement, biens et services divers, informatique), ce qui permet de cibler trois secteurs sur lesquels il est primordial d'agir !

Dans l'élaboration d'un PECC, le soutien des citoyens et des citoyennes est également primordial. Afin de recueillir les préoccupations mais également des propositions d'action, un sondage a été réalisé auprès de la population. Près de 120 ménages ont participé, ce qui a permis de mettre en avant de fortes préoccupations concernant l'approvisionnement en eau ainsi que les dégâts sur les milieux naturels.

Des axes prioritaires ont également été identifiés tels que le soutien au développement d'énergie renouvelable ou la promotion de la mobilité douce.

Le 6 mai, s'est également tenu un atelier où se sont réunis 14 membres du conseil communal ainsi que des agriculteurs-trices afin d'échanger sur leur vision future de la commune. De cette séance a émergé le souhait de rester impliqué dans la suite du projet, au travers, par exemple, d'une commission durabilité. Le panel réuni a imaginé une commune organisée autour du vivre-ensemble ayant des émissions de gaz à effet de serre réduite et s'étant adaptée de multiples manières aux conséquences des changements climatiques.

À l'issue de ces démarches participatives, la Municipalité s'est réunie afin de valider, sur la base de l'atelier et du sondage, une vision idéale de Lully en 2050 ! Cette vision fournit la base sur laquelle sera construite des objectifs qui seront ensuite déclinés en actions concrètes.

Les objectifs communaux sont en cours de construction et seront communiqués prochainement. La municipalité va ensuite définir des actions à mettre en place pour répondre aux objectifs, avec une forte collaboration intercommunale à travers Région Morges.

Source: Alterna, sàrl



Emissions de gaz à effet de serre par catégorie.

Émissions de GES par catégorie

Catégorie	Pourcentage
Énergie	22%
Mobilité	26%
Gestion et traitements des déchets et eaux usées	0%
Agriculture et affectation du sol et du territoire	3%
Construction et infrastructures	10%
Consommation	30%

5

Dès ce moment, les actions du Plan ont été mise en œuvre. L'ensemble de ces démarches ont été présentées à la population dans le Lully info de juillet 2022.

3.3. Contenu du Plan PECC de Lully

Le plan PECC de Lully se composait de 7 thèmes et 13 objectifs.

Thème	Objectif
Biodiversité	Accroître la biodiversité sur la commune
	Augmenter la valeur biologique des ruisseaux de la commune
	Conserver et augmenter l'arborisation de la commune
Consommation	Faciliter l'accès aux produits du terroir pour la population
Eau	Améliorer la gestion de l'eau sur le territoire via désimperméabilisation
	Réduire la consommation d'eau du territoire
Energie	Favoriser la production d'énergie locale
	Planifier et accélérer la rénovation des bâtiments communaux
Mobilité	Améliorer et aménager les cheminements et accès aux infrastructures piétonnes et cyclables sur la Commune
	Doubler l'utilisation des transports publics routiers
	Favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports publics
Sensibilisation	Sensibiliser la population aux enjeux climatiques et aux mesures à mettre en place
Vie locale	Créer une commission Climat et environnement

Sur cette base, 27 mesures distinctes ont été proposées faisant chacune l'objet d'une fiche spécifique :

N°	Thème	
1	vie locale	Créer une commission climat et environnement
2	Consommation	Favoriser les manifestations et commerces responsables
3	Consommation	Organiser un marché villageois
4	Consommation	Encourager l'accès aux produits du terroir pour les manifestations et les cantines communales
5	Consommation	Communiquer à la populations les différentes solutions disponibles
6	Sensibilisation	Elaborer une communication de base sur la transition énergétique pour les citoyens et former le personnel communal
7	Sensibilisation	Communiquer auprès de la population sur les thèmes climatiques
8	Energie	Faire un bilan thermique de tous les bâtiments communaux et définir un planning des travaux
9	Energie	Avoir un éclairage urbain économe et respectueux de l'environnement et de la santé
10	Energie	Organiser des appels groupés pour l'achat et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques
11	Energie	Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux où cela est pertinent
12	Mobilité	Installer des abris à vélos
13	Mobilité	Créer des voies cyclables et piétonnes séparées des voitures
14	Mobilité	Mettre en œuvre des mesures simples pour sécuriser les itinéraires cyclables et piétons
15	Mobilité	Organiser un concours entre citoyens afin de gagner 2 abonnements de zone annuel
16	Mobilité	Subventionner l'achat de tickets et d'abonnements de transport en commun
17	Biodiversité	Interdire l'utilisation de pesticides sur le territoire communal
18	Biodiversité	Conserver et augmenter l'arborisation de la commune
19	Biodiversité	Mettre en place un entretien différencié sur les terrains communaux
20	Biodiversité	Créer des biotopes favorables à la biodiversité sur le territoire communal
21	Biodiversité	Mettre à ciel ouvert les ruisseaux enterrés (Rossan, Pontet, Blétru)
22	Biodiversité	Compléter la charte des jardins sur les enjeux d'adaptations aux changements climatiques et assurer sa promotion
23	Biodiversité	Communiquer autour des projets favorisant la biodiversité
24	Eau	Diminuer la consommation d'eau de l'administration communale et établir un plan sécheresse
25	Eau	Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols
26	Eau	Définir des zones du territoire qui pourraient être perméabilisées
27	Eau	Adapter le règlement communal afin de favoriser les sols perméables

Certaines de ces fiches étaient imposées par le Canton et/ou Région Morges, d'autres ont été directement sélectionnées par la Municipalité.

PECC

Plan énergie et climat communal

La mise en place du plan Energie et Climat de Lully est en cours.

Sur la base du rapport mandaté par Région Morges, deux réunions du Groupe PECC ont eu lieu.

Lors de la première séance, il s'agissait pour les participants de faire connaissance les uns avec les autres, puis de choisir un certain nombre de fiches action à traiter en priorité.

Lors des séances suivantes, ces fiches seront analysées en détail et des propositions faites à la Municipalité.

Par la suite certaines de ces propositions feront l'objet de préavis spécifiques à proposer au Conseil général.



Dans son journal, le Lully-Info, de mars 2024, la Municipalité présentait cette démarche à la population :

4. ACTIONS MENEES

4.1. Thème Vie locale

Constitution du groupe de travail PECC

Fiche 1 du Plan PECC

La première action concrète du PECC a été la constitution d'un groupe de travail citoyen.

La première question était le statut juridique de ce groupe : un groupe de travail ? Une commission ? avec quelles prérogatives et responsabilités ? Quels rapports avec la Municipalité ? Ces points ont été discutés lors de la première séance du groupe le 1^{er} février 2024, puis validés ensuite par la Municipalité. Il a été décidé que le groupe devait être constitué de citoyens de Lully (du conseil général ou non) provenant de 3 classes d'âge :

- Moins de 30 ans
- De 30 à 49 ans
- De plus de 50 ans.

Chacune de ces classes devait être constituée à minima de 2 femmes et 2 hommes. Rapidement, 16 personnes se sont proposées pour faire partie de ce groupe. Le Municipal en charge de la transition écologique assure la liaison entre le groupe et la Municipalité.

La forme administrative du groupe est celle d'un **groupe de travail** chargé de faire des propositions d'actions à la Municipalité avec comme base le Plan d'actions PECC. Ensuite, la Municipalité valide, ou non, les propositions du groupe et développe, si besoin est, des préavis à présenter au Conseil général.

De fait, les objectifs de la fiche n°1 du Plan PECC étaient atteints et l'action terminée puisque le groupe est constitué et fonctionne.

Le groupe s'est accordé à travailler sous le principe de la règle de Chatham House qui définit les principes de collégialité et de confidentialité lors des débats au sein du groupe, puis dans la communication à l'extérieur. Les principes suivants ont été validés par l'ensemble des membres :

- Chacun est libre de s'exprimer en respectant les autres.
- Des débats peuvent avoir lieu bien sûr mais au final un consensus émerge.
- Cette décision devient la décision du groupe PECC et elle est défendue par l'ensemble du groupe.
- Le groupe fait preuve de collégialité et toute rupture peut entraîner l'exclusion du groupe.
- La position du groupe est notamment défendue par l'ensemble de ses membres devant la Municipalité ou le Conseil général.

A ces principes, a été ajoutée la possibilité, pour un sous-ensemble du groupe, de faire état s'il le souhaite d'un rapport de minorité.

Les membres du groupe ont ensuite priorisé les actions à entreprendre, repris certaines fiches et les ont amendées. Au final, 10 fiches prioritaires ont été retenues. Le 7 mars 2024, lors de la 2^{ème} séance, le groupe a travaillé sur ces premières fiches. Les séances se sont ensuite régulièrement déroulées. Fin 2025, 14 séances PECC avaient eu lieu.

Tous ces principes régissant le fonctionnement du groupe de travail ont été consignés dans une directive officielle.

Mise en place d'un système de subvention PECC

Fiches 4, 5, 16

Le principe d'offrir des subventions aux citoyens pour des mesures en lien avec le Plan PECC a été soumis par le groupe à la Municipalité. Celle-ci a accepté ce principe dans sa séance du 29 avril 2024 en validant le principe de créer un fonds spécialement dédié à cet effet. Elle a chargé le Groupe PECC de faire des propositions visant à établir une liste des objets à subventionner. Dans ce cadre, le Groupe PECC a appliqué les préceptes suivantes :

- Les subventions PECC visent essentiellement des objets qui ne sont pas subventionnés par d'autres instances (cantonales ou fédérales). De fait, cela exclu donc des subventions communales en lien avec la pose de panneaux solaires par exemple.
- Les subventions doivent être au bénéfice à la fois des locataires et des propriétaires.
- Elles doivent être au bénéfice des individus, des familles et de la collectivité dans son ensemble.

8 STANDS ANIMÉS PAR LE GROUPE PECC (PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL)

VENEZ VOUS RENSEIGNER !

Invitation aux habitants de Lully à la présentation des subventions

Ces subventions sont délivrées par la commune pour des actions des citoyens et citoyennes en faveur des énergies renouvelables et du climat

Samedi 17 mai 2025
entre 15h et 17h
au préau de l'école de Lully

CET ÉVÈNEMENT PRÉCÈDE LA SOIRÉE PIZZAS ET JEUX ORGANISÉE PAR LA SDL

DURABLE

QR code, logo of the commune, and logo of the PECC (Plan Énergie et Climat Communal)

L'élaboration de cette liste de subventions a fait l'objet de nombreuses discussions étalées sur plusieurs séances. Cette liste a ensuite été soumise à la Municipalité qui l'a amendée.

Un règlement pour l'usage de ce fonds spécial a ensuite été élaboré, puis soumis à l'autorité cantonale pour approbation.

La présentation de ces subventions a été effectuée auprès du Conseil général le 9 décembre 2024 sous la forme d'un préavis accepté par l'assemblée, puis lors d'une présentation publique le 17 mai 2025.

Un règlement concernant le subventionnement en faveur du développement durable, validé par le Conseil d'Etat, a été édité à cette occasion.

Pour cette présentation publique, chaque subvention faisait l'objet d'une fiche spécifique :

SUBVENTIONS DÉLIVRÉES PAR LA COMMUNE DE LULLY EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

500 CHF



CECB+

- Uniquement pour un CECB Plus (et non le CECB)
- Par des entreprises reconnues par les institutions, dont le siège social est en Suisse
- Fournir le devis du bureau technique, une copie de la décision d'octroi de la subvention cantonale et la copie de la preuve de versement de la subvention cantonale (extrait bancaire)
- Uniquement pour les bâtiments construits avant 2000
- Une seule subvention par bâtiment possible, pas de renouvellement
- 1 copie de l'étude à remettre



SUBVENTIONS DÉLIVRÉES PAR LA COMMUNE DE LULLY EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

100 % max 1'000 CHF



RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

- Uniquement pour les nouvelles installations
- Achat auprès d'un fournisseur/prestataire de service Suisse
- Installation d'au moins 1'000 litres
- Possible 1 seule fois par bâtiment tous les 10 ans
- Si l'installation requiert une demande d'autorisation, cette dernière doit être jointe à la demande de subvention
- Sur présentation d'une preuve de paiement ou facture nominative au plus tard 60 jours après l'achat



SUBVENTIONS DÉLIVRÉES PAR LA COMMUNE DE LULLY EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

FRANCS PAYSANS

Valeur 100 CHF à acheter au greffe pour 80 CHF




CONSOMMATION LOCALE

- Le Fonds couvre l'acquisition de Francs Paysans par la commune.
- 300 CHF d'équivalent Francs Paysans au maximum par ménage




SUBVENTIONS DÉLIVRÉES PAR LA COMMUNE DE LULLY EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

100 %




TITRE DE TRANSPORT : CARTE JUNIOR

- Sur présentation d'une preuve de paiement au plus tard 60 jours après l'achat




SUBVENTIONS DÉLIVRÉES PAR LA COMMUNE DE LULLY EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50 % pour les nouveaux demi-tarifs
25% pour les renouvellements



TITRE DE TRANSPORT : ABONNEMENT DEMI-TARIF



- Sur présentation d'une preuve de paiement au plus tard 60 jours après l'achat

SUBVENTIONS DÉLIVRÉES PAR LA COMMUNE DE LULLY EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

50 % max 300 CHF



VÉLO TRADITIONNEL OU ÉLECTRIQUE



- Vélo neuf ou d'occasion
- Acheté dans un magasin en Suisse
- Subvention limitée à 1 vélo par requérant et ne peut être renouvelé avant 8 ans
- L'âge minimal pour bénéficier de la subvention est de 14 ans révolus
- Le demandeur certifie que l'achat se fait pour ses besoins propres
- Sur présentation d'une copie d'une preuve d'achat au plus tard 60 jours après l'achat

SUBVENTIONS DÉLIVRÉES PAR LA COMMUNE DE LULLY EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

100 % max 100 CHF



RÉPARATION DE VÉLO



- Possible une seule fois tous les 5 ans par habitant
- Sur présentation d'une copie d'une preuve de paiement au plus tard 60 jours après la réparation

SUBVENTIONS DÉLIVRÉES PAR LA COMMUNE DE LULLY EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jusqu'à 100 % max 8'000 CHF



DURABLE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU BÉNÉFICE DE LA COLLECTIVITÉ



- selon les conditions définies chaque année par la Municipalité
- Quel que soit le nombre de projets retenus, le montant ne peut dépasser le montant défini

SUBVENTIONS
DÉLIVRÉES PAR
LA COMMUNE DE
LULLY EN
FAVEUR DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



LIEN POUR LE
RÈGLEMENT ET
LES CONDITIONS
D'OCTROI DES
SUBVENTIONS



CECB+
Certificat
énergétique
cantonal des
bâtiments

500 CHF



Récupérateur
d'eau
de pluie

100%
max 1000 CHF



Titre de
transport :
Carte Junior

100%



Achat d'un vélo
traditionnel
ou électrique

50%
max 300 CHF



Titre de transport :
Abonnement
demi-tarif

50% pour les nouveaux
demi-tarifs
25% pour les
renouvellements



Projet de
développement
durable au bénéfice
de la
collectivité

Jusqu'à 100%
max 8'000 CHF



Réparation
de vélo

100%
max 100 CHF



Consommation
locale

Francs Paysans (valeur
100 CHF à acheter au
greffe pour 80 CHF)



Encouragement en faveur du climat

Subventions pour des actions en faveur de l'énergie et du climat pour les habitants de Lully

Contexte politique et administratif

Depuis quelques années, la Confédération met en place une stratégie pour faire face aux changements climatiques. Cette politique a été reprise au niveau des cantons avec la rédaction de plans climat. Dans ce contexte, le canton a développé à l'attention des communes un programme de soutien, le PECC « Plan énergie et climat communal ». Certaines actions sont également soutenues par Région Morges. La commune de Lully, comme 80 autres communes vaudoises, a adhéré à ce programme avec, en 2023, la publication de son propre plan PECC. Celui-ci comprend 27 mesures. Suite à cela, un groupe de travail PECC a été constitué, comprenant des citoyens de Lully de tout âge et répartis équitablement selon les genres, chargé d'analyser ces mesures et de proposer à la Municipalité leur mise en action. Cette dernière a ensuite amendé et validé les propositions du groupe pour les mettre en œuvre.

Le groupe PECC est constitué de citoyens de la commune jeunes et moins jeunes, désireux d'apporter leur motivation, leurs connaissances et leurs idées pour mettre en œuvre le PECC, pour que cette action ne reste pas un document sur un site internet mais

se concrétise pour le bien-être de toutes, pour le respect de notre planète, et pour contribuer à la sauvegarde, si ce n'est du monde, au moins pour un tout petit bout de Notre monde à Lully.

Les subventions PECC à Lully

Dans ce cadre, à partir de 2025, la commune de Lully a attribué un montant sur son budget permettant notamment de subventionner des actions en faveur de l'environnement, comme la réduction de la consommation énergétique et des gaz à effet de serre, les économies d'eau, la mobilité douce, l'usage des transports publics et la consommation locale. Le principe de subventionnement a ensuite été validé par le canton et une liste des subventions attribuées par la commune a été établie :

Comment s'informer sur ses subventions

Ces subventions sont destinées aux citoyens de Lully. Pour connaître plus en détail les conditions de subvention :

- Aller sur le site internet de la commune et télécharger le tableau des subventions
- Venir le samedi 17 mai entre 15h et 17h au préau de l'école de Lully. L'ensemble des

subventions possibles vous seront présentées par des membres de groupe PECC de Lully.

Consommation locale et francs paysans

Concernant la consommation locale, le groupe a cherché un moyen de permettre aux habitants de Lully de bénéficier de réduction lorsque les achats de produits agricoles se font directement auprès des producteurs locaux. Lors des discussions, un exploitant du village et membre du groupe, a proposé le système de Francs Paysans. Le groupe et la municipalité ont été convaincus pour cette nouvelle monnaie, qui a pour but de redynamiser la vente directe de produits agricoles locaux en Suisse Romande (www.lefrancpaysan.ch).

Cette monnaie fonctionne comme les chèques REKA. Il sera possible pour les habitants de Lully de venir acheter des Francs Paysans au greffe à prix réduit (rabais de 20% accordé). Ces francs paysans peuvent être utilisés chez tous les producteurs agricoles de vente directes associés. Le Petit Sécheron est déjà membre et les autres exploitants de Lully devraient l'être prochainement.

*Pour le Groupe PECC
Marianne Gfeller
et Valérie Mutschler*

Pour 2025, les subventions accordées dans ce cadre se présentaient de la manière suivante :

Motif	Montant total	Nombre
Récup. Eau de pluie	1'562.80 CHF	2
Carte junior	450.00 CHF	15
Demi-tarif	3'705.00 CHF	73
Vélo traditionnel	2'127.20 CHF	8
Vélo électrique	7'500.00 CHF	25
Réparation vélo	1'127.00 CHF	12
CECB plus	1'000.00 CHF	2
Total	17'472.00 CHF	137

Francs paysans	760.00 CHF	39
----------------	------------	----

Demandes refusées	5
-------------------	---

Etat au : 04.12.2025

4.2. Thème Consommation

Favoriser les manifestations et commerces responsables

Fiche 2

Dans le cadre des demandes d'autorisation, la Municipalité porte une attention particulier sur tous les points en lien avec la durabilité (gestion des déchets, énergie, vaisselles réutilisables, etc.)

Organiser un marché villageois

Fiche 3

Ce point n'a été encore abordé. Il est à l'étude. L'idée, suite à une proposition d'un des membres du groupe, est de mettre en place courant 2026, deux marchés :

- Un marché (bourse d'échange) aux graines collectées par des particuliers, à échanger entre citoyens.
- Un marché « des récoltes » sera mis sur pied à la ferme du Petit Sécheron à l'automne 2026. L'idée est de réunir des producteurs et des artisans pour qu'ils présentent et vendent leur production.

Encourager l'accès aux produits du terroir

Fiche 4

Diverses idées ont été proposées par la Groupe PECC afin d'encourager l'accès aux produits du terroir. Un des membres du Groupe a suggéré de s'affilier au programme mis en place du *franc paysan*. Ce principe a été présenté à la Municipalité qui l'a validé. Fort de cela, le Groupe PECC a invité lors de sa séance du 5 mars 2025 Monsieur Aurélien Roger à venir présenter son concept.



Abc Monnaie alternative sur la Riviera

«Que cet argent aille aux producteurs plutôt qu'aux grandes surfaces!»

Une association vient de lancer le «franc paysan». Cette nouvelle monnaie doit permettre de redynamiser la vente directe en Suisse romande.

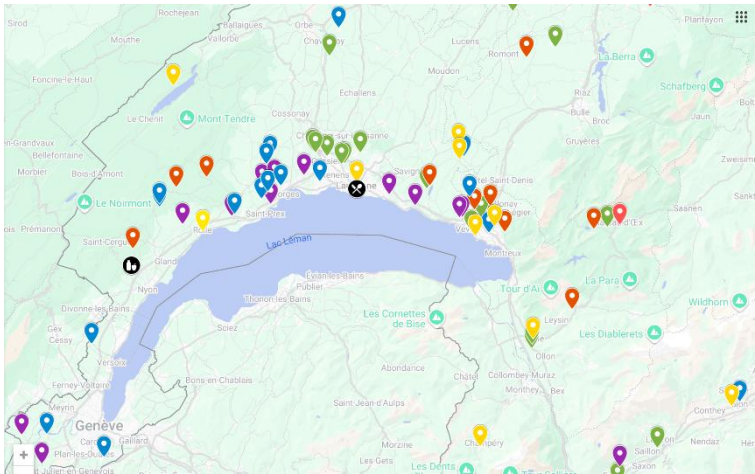
Rémy Brousoz
Publié le 10.10.2024, 07h39

□ 5 | 🗨️ | 🌐 | ↻ | 🏠



Le projet a fait l'unanimité. Le groupe l'a donc proposé à la Municipalité qui a validé le concept. Des démarches ont ensuite été effectuées de manière à ce que tous les producteurs de Lully s'affilient à l'association. Ensuite, la Commune s'est chargée d'acquérir les francs paysans et de les revendre aux citoyens. Va les subventions PECC, les citoyens peuvent acquérir des francs

paysans pour une valeur de CHF 100.- et de ne les payer que CHF 80.- Le « déficit » de CHF 20.- est pris par la Commune, via son système de subventionnement.



Aujourd'hui, rien que dans l'arc lémanique, ces francs paysans peuvent être écoulés auprès de très nombreux producteurs.

Communiquer à la population les différentes solutions possibles

Fiche 5

Via le Lully-Info notamment, les actions PECC sont très largement communiquée à la population.

4.3. Thème Sensibilisation

Elaborer une communication de base sur la transition énergétique

Fiche 6

Via le Lully-Info notamment, les actions PECC sont très largement communiquées à la population.

Communiquer auprès de la population sur les thèmes climatiques

Fiche 7

Via le Lully-Info notamment, les actions PECC et les informations en lien avec les changements climatiques sont très largement communiquées à la population.

4.4. Thème Energie

Bilan thermique des bâtiments communaux

Fiche 8

A ce jour, des rapport CECB+ ont été établis pour les bâtiments communaux suivants :

- L'école
- La Maison Dupuis
- La cantine scolaire
- L'ancien collège

Pour les autres bâtiments (administration communale, poste, église), aucun rapport n'a été demandé parce que ces bâtiments ont susceptibles d'être réaménager à moyen terme.

L'action est aujourd'hui considérée comme terminée

Avoir un éclairage urbain économe et respectueux de l'environnement et de la santé

Fiche 9

Sur la commune, l'éclairage public a passé aux ampoules LED partout où cela était possible. Ce faisant, la luminosité est la même mais la consommation d'énergie nettement plus faible. Traversé par des routes cantonales, il n'a cependant pas été possible d'éteindre totalement l'éclairage à certaines heures. Nos lampadaires étant connectés en série, il n'a pas été possible de faire un éclairage différencié individualisé.

L'action est aujourd'hui considérée comme terminée

Organiser des appels groupés pour l'achat et l'installation des panneaux solaires

Fiche 10

Ces appels d'offres sont coordonnés via Région-Morges. Dans ce contexte, plusieurs séances d'information sont organisées régionalement « Group-It ». La Commune n'a donc pas mis en place d'action spécifique dans ce cadre.

Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux où cela est pertinent

Fiche 11

Une étude a été effectuée afin de déterminer sur quels bâtiments communaux il serait pertinent d'installer des panneaux solaires. L'étude a montré que c'est essentiellement sur le toit de l'école que cette installation s'impose. Dès lors un préavis dans ce sens a été soumis au Conseil général le 8 septembre 2025. Celui-ci ayant été accepté, les travaux de mise en œuvre se dérouleront début 2026.

L'installation comprend 242 panneaux pour une surface totale de 483.5 m² et une puissance de 97'619 KWH/an.

4.5. Thème Mobilité

Développement de l'offre en transport public

La Municipalité collabore étroitement avec les MBC pour affiner l'offre en transport public de la région. Dans ce contexte, elle a participé aux réflexions en lien avec les nouveaux horaires et l'ajustement des lignes. Par ailleurs, elle a accepté sa participation aux coûts supplémentaires liés à la création du nouveau dépôt MBC de Denges. Dans ce contexte, des coûts supplémentaires ont également été validés visant à l'électrification des bus, permettant ainsi de réduire l'empreinte carbone des transports publics.

Installer des abris vélo

Fiche 12

La Municipalité planche actuellement sur la construction d'un nouveau complexe pour l'administration communale et différents services. Lors de ces travaux, des abris vélo seront inclus dans le projet. Par ailleurs, d'autres installations devraient être mis en place courant 2026 près des bâtiments communaux actuels.

Création de voies et piétonnes séparées des voitures

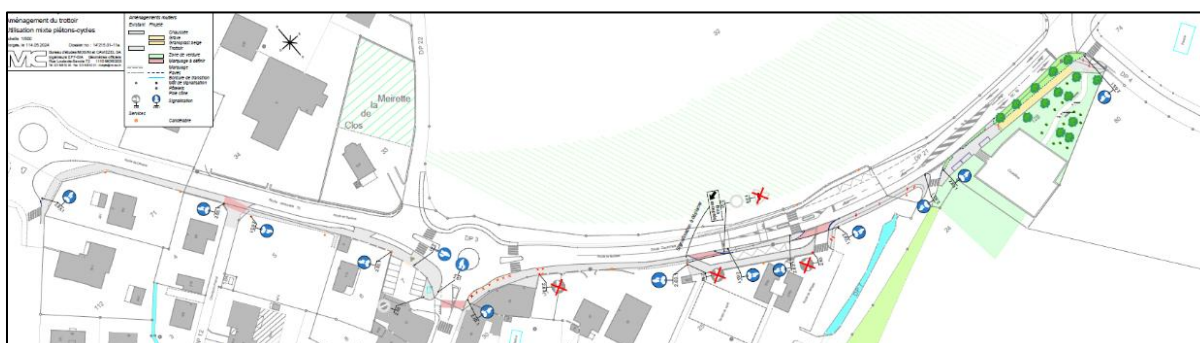
Fiches 13

Voies cyclables à travers la commune



Ce projet était un vœux depuis longtemps de la Municipalité et des citoyens. Par le passé, une pétition avait été signée par des citoyens en lien avec la création souhaitée de zones 30 et de sécurisation pour les cycles et les piétons.

Profitant des travaux effectués en marge de la restauration du cimetière et de ses abords, des zones cyclables ont été définies et mises en place. Suite aux contacts pris avec la DGMR, plutôt que de créer des pistes cyclables sur la route (bandes jaunes) difficiles et contraignantes à mettre en place, l'idée a été d'autoriser le passage des cycles sur les trottoirs longeant les routes, tout en gardant la priorité aux piétons. Ce faisant le trafic voiture n'était pas entravé et les vélos pouvaient circuler « en site propre ». Pour ce faire de nombreuses bordures de trottoirs ont dû être surbaissées pour permettre facilement aux vélos d'avoir accès à ces zones sécurisées. De même, plusieurs panneaux et marquages au sol ont été mis en place.

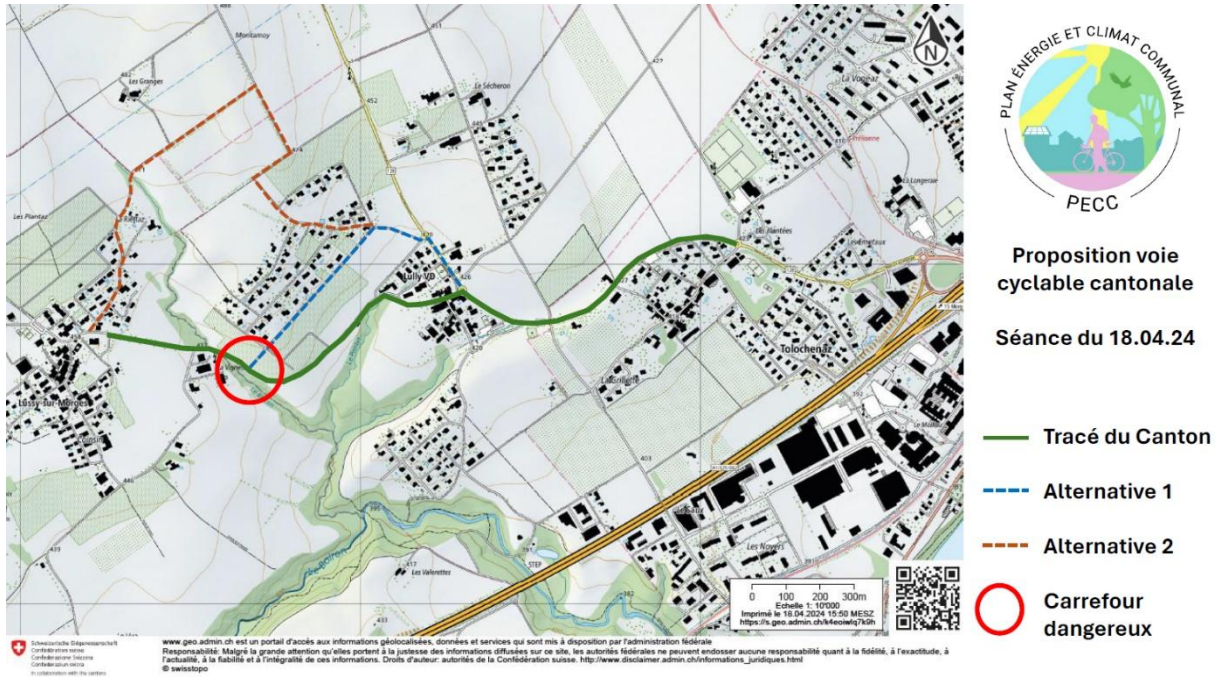


Mettre en œuvre des mesures simples pour sécuriser les itinéraires cyclables et piétons

Fiche 14

Parcours vélo à travers la commune

Lors de sa séance du 18 avril 2024, en réponse à la proposition de tracé du canton, une proposition de tracé alternatif au travers de la commune pour les vélos a été élaborée, puis transmise à la Municipalité.



La Municipalité a tenu compte de cette avis lors de ces propres réflexions sur le sujet.

Voie verte

La voie verte est un vaste projet régional, piloté par le Canton, visant à créer des voies spécifiques pour les piétons et les cyclistes le long de la route suisse (RC1). La Commune avait déjà fait état de ce projet en 2021 dans le Lully-Info :

Le projet «Voie verte»

De Lully (Région Morges)

Une Voie verte, c'est quoi ?

La Voie verte d'agglomération est un cheminement piétons et cyclistes continu et sécurisé, adapté pour les loisirs et les déplacements utilitaires.

C'est un itinéraire de mobilité douce qui s'adresse à un large panel d'usagers: les pendulaires, les enfants, notamment les écoliers, les personnes à mobilité réduite, les sportifs, les touristes. Son aménagement tient compte des conditions suffisantes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toutes capacités.

Le projet est mené par qui ?

La Voie verte d'agglomération, inscrite dans le PALM (Projet d'Agglomération Lausanne-Morges), vise à relier St-Prex à Pully.

Dans la région morgienne, c'est un projet mené en partenariat par **les 10 communes de Région Morges, plus spécifiquement les Municipalités de St-Prex, Lully, Tolochenaz, Morges, Préverenges et Denges**, territorialement concernées, et le Canton de Vaud.

Voie verte de la région morgienne : Où ?

Défini dans le cadre d'une étude de faisabilité, le tracé de **la Voie verte dans la région morgienne s'étendra sur une longueur d'environ 12 km, de St-Prex à la Venoge.**

Le tracé de la Voie verte a été calé sur des cheminements existants afin de minimiser les coûts de réalisation. Cependant sur les tronçons manquants comme c'est le cas à Lully, elle s'intègre dans un projet de réaménagement de plus grande ampleur, la requalification de la RC1 (route cantonale entre St-Prex et Tolochenaz). Il s'agira de faire cohabiter, en toute sécurité, plusieurs modes de déplacement en assurant la fluidité du trafic.

La Municipalité

Zone 30

Ce projet a été mis en place en plusieurs étapes, la marge de manœuvre de la municipalité étant différente selon le statut communal ou cantonal de ces différentes routes.

Les différentes routes et rues de Lully ont été passées en revue et un plan établi déterminant celles qui, d'après le groupe PECC, devraient passer en zone 30 à l'heure. Ce plan a été proposé à la Municipalité qui l'a affiné et ajusté en fonction de différentes contraintes notamment de la DGMR.

L'ensemble de cette action a ensuite été reprise par la Municipalité qui a fait toutes les démarches auprès de la DGMR pour obtenir toutes les autorisations nécessaires. Les zones 30 ont ensuite pu être créées après validation par le Canton.

La Commune avait communiqué sur ce sujet en mars 2024 dans le Lully-Info

Zone 30

Conduite prudente

La Municipalité travaille actuellement sur la mise en place de Zones 30 dans notre village. Pour rappel, voici quelques points à préciser sur ce qu'est une zone 30.

Une zone 30 est faite de routes situées dans des quartiers ou des lotissements, sur lesquelles les

conducteurs (trices) sont tenus (es) de circuler de manière particulièrement prudente et prévenante.

De la signalisation et des marquages au sol rappellent que la vitesse maximale autorisée y est de 30 km/h.

La municipalité a déjà reçu plusieurs projets et le travail avec la

DGMR se poursuit. Un projet, finalisé et ayant les autorisations cantonales, sera présenté au législatif lors du prochain Conseil général de Lully.



4.6. Thème biodiversité

Utilisation des pesticides sur le territoire communal

Fiche 17

Avec la mise en place d'une nouvelle voirie intercommunale (Lully-Tolochenaz), plusieurs pratiques d'entretien ont été revues. Ainsi par exemple, l'utilisation d'herbicides a très fortement été diminuée sur les parcelles communales, notamment dans et autour du cimetière.

Ce point avait fait réagir plusieurs citoyens puisqu'il a été mis en place avant la réfection complète du cimetière (voir plus loin). Aujourd'hui, notamment avec la mise en place d'un nouveau substrat (Gras de Enney), la pousse des « mauvaises herbes » a très fortement diminué.

Ce point a également fait l'objet d'un article dans le Lully-Info de juillet 2023.

ENVIRONNEMENT

C'est quoi toutes ces mauvaises herbes?

Mais que fait la police?

Vous l'aurez certainement remarqué, d'ailleurs vous avez été nombreux à nous faire part de vos observations, l'aspect de certains de nos espaces publics change. La question n'est pas de savoir si on faisait juste ou faux auparavant, la question simple aujourd'hui est que l'usage des herbicides est, va être encore, fortement modifié. Le fameux Glyphosate (Roundup) est très fortement réglementé et limité en usage pour tous les particuliers et les collectivités. Pour les agriculteurs, les normes sont différentes. Fort de cela, et en conformité avec le Plan Energie et Climat Communal (PECC), ce type de produit n'est désormais plus utilisé par la Commune.

Fort bien, mais alors que fait-on avec les mauvaises herbes qui ont l'outrecuidance de pousser un peu partout ? et bien, de nouvelles techniques (traitement thermique ou chimique avec des

biocides naturels) vont être testées sur différents milieux et parcelles de notre commune, notamment sur les bords de routes, dans certains espaces verts et au cimetière. Ces tests nous permettront de déterminer quel est le meilleur traitement en tenant compte de son efficacité relative, du temps et de l'argent consacré. Comme toute technique novatrice, il se peut que le résultat ne soit pas optimum du premier coup, mais nous allons essayer de faire de notre mieux. Cela demande du temps, de la patience et de la rigueur dans les tests effectués.

Nous allons notamment tester ces différentes approches sur le gravier du cimetière. A terme, ce substrat très « favorable » aux développements des mauvaises herbes sera remplacé par d'autres matières plus adaptées. Un préavis sera proposé dans ce sens d'ici à la fin de l'année. Pendant cette période, et durant les tests

en cours, soyez assuré qu'à aucun moment la Commune néglige ces espaces et ne respecte pas nos chers défunts. D'ailleurs les propres parents de l'auteur de cet article y reposent. Au contraire, par respect pour la vie qu'ils ont menée et pour celle à venir de leurs enfants et de leurs petits-enfants nous allons tout mettre en œuvre pour faire de ces espaces des lieux de recueillement bienveillant dans le respect des vies à venir.

*Jean-François Rubin
Municipal de la transition écologique*



Voici à quoi ressemble cet envahisseur

Conserver et augmenter l'arborisation de la commune

Fiche 18



Le long de la route cantonale, de nombreux grands arbres ont été plantés à l'occasion de la réfection du cimetière.

Ces arbres ont été soigneusement choisis de manière à être des essences indigènes, résistantes à la pollution et peu exigeantes en eau de manière à s'adapter aux changements climatiques à venir.

Pour favoriser la biodiversité, il a été décidé de planter 5 essences différentes et ainsi de ne pas créer d'alignement monospécifique.

Mettre en place un entretien différencié sur les terrains communaux
 Fiche 19



Sous l'égide de Région Morges, une vaste étude a été effectuée afin de proposer un entretien différencié d'une grande partie des terrains communaux situés au centre du village.

Aujourd'hui, les espaces verts communaux sont gérés selon ces directives.



Créer des biotopes favorables à la biodiversité sur le territoire communal

Fiche 20

Création prairie fleurie

En lien avec la restauration du cimetière, une vaste prairie fleurie a été mise en place avec l'aide de Région Morges de part et d'autre du cimetière proprement dit.



Surface: $550+140 = 690 \text{ m}^2$

Coordonnées

2°52'532, 1°15'0802

Remarques

- Prévoir cheminement sur la parcelle est.
- Parcelle ouest :
 - Plantation de hautes-tiges prévue (problématique pour prairie si apport d'engrais)
 - Si utilisation de la parcelle pour manœuvres agricoles, la mise en œuvre d'une prairie ne fait pas de sens



Surface totale: **690 m²**

La délimitation exacte du périmètre revient à la commune

Dans ce contexte, une séance d'information à la population a été organisée en mai 2025

A poster for a meeting. The top half features a close-up photograph of a field of purple and white flowers. The bottom half contains text and logos. Logos include 'Avec le soutien de Région Morges', 'PUSCH', 'Commune de Lully', and 'PECC'. The main title is 'Du gazon aux prairies fleuries?'. Below it, the text reads: 'Requestionnons l'aménagement de nos espaces verts', '28 mai de 19h à 20h30', 'Administration communale', and 'Cette rencontre sera suivie d'un apéritif'. The website 'www.regionmorges.ch/prairies' is listed at the bottom right.

Avec le soutien de
Région Morges
PUSCH

Commune de Lully

Du gazon aux prairies fleuries ?

Requestionnons l'aménagement de nos espaces verts

28 mai de 19h à 20h30
Administration communale
Cette rencontre sera suivie d'un apéritif

www.regionmorges.ch/prairies

Etangs forestiers

Avec l'appui du Canton, des étangs forestiers ont pu être réalisés sur une parcelle appartenant au Chatelain de Lully. Ce type de biotope est extrêmement favorable à toute une faune diversifiée et menacée, notamment plusieurs espèces d'amphibiens.

Ce point a fait l'objet d'un article dans le Lully-Info de mai 2024.

Etangs des Chambrettes à Lully

Une faune très diversifiée

Le projet des Chambrettes souhaite recréer des étangs situés dans la forêt. Ce sont des milieux extrêmement intéressants car ils abritent potentiellement une faune très diversifiée.

Or, ces plans d'eau ont tendance à s'atterrir et à être envahis par la forêt. C'est la raison pour laquelle des travaux de curage des étangs forestiers et de création de nouveaux milieux humides ont été réalisés en janvier 2024 dans la forêt en aval de la STEP, VD et privé, sous l'impulsion de l'Inspection des forêts du 15ème arrondissement, qui en a assuré l'entier du financement. Quelques abattages ciblés d'arbres ont apporté de la lumière sur le milieu. Les tas de branches

offrent des habitats, des zones refuges et des sites de reproduction pour les petits mammifères, les reptiles, les amphibiens et les insectes.

Les mares en bordure de rivière diversifient les milieux aquatiques et amorcent la dynamique érosive du cours d'eau. Leur forme évoluera au gré des crues. Par ailleurs, l'andain offre des habitats pour les espèces des berges sableuses. Son exposition sud le rend particulièrement favorable. Il sera végétalisé au printemps.

*Images de haut en bas:
le triton palmé,
la grenouille rousse et
le sonneur à ventre jaune.*



Plantation de haies

Suivant la politique cantonale en la matière, dès 2022, les citoyens avaient la possibilité de toucher des subsides importants s'ils remplaçaient leur haies de lauruelles (une espèce envahissante) par une haie vive, constituée de nombreuses essences indigènes favorables au développement de la biodiversité. Une attention particulière a été portée sur le choix des essences, de manière à éviter les épineux ou les plantes toxiques.

Ce point a fait l'objet d'un article dans le Lully-Info de mars 2022.

Les haies de lauruelles

Le long du terrain de foot du Lully

Il y a quelques temps, la municipalité a procédé à l'arrachage des haies de lauruelles autour du terrain de jeux communal, au centre du village. Pourquoi ?

La lauruelle, appelée aussi laurier-cerise, est considérée comme une espèce envahissante et problématique. Ses écorces, ses feuilles et ses fruits sont toxiques pour l'homme et le bétail. Les oiseaux peuvent également s'en nourrir et de facto contribuer à essaimer ses graines partout. Couper une lauruelle, laisser quelques branches par terre et vous aurez très vite fait d'avoir de nouveaux plants. C'est notamment ce qui se passe en fait en les lauruelles envahissent peu à peu nos vergers.

Fort de ce constat, la Direction Générale de l'environnement du Canton de Vaud, et l'Alliance vaudoise pour la nature, ont initié une vaste campagne visant à subventionner l'arrache des lauruelles et leur remplacement par une haie vive (ensemble d'arbustes offrant une grande biodiversité favorable à une foule d'espèces d'insectes). La Commune a pu bénéficier de ce programme et c'est dans ce cadre que le long du terrain de foot a été remplacé. Bien sûr aujourd'hui, le mur végétal vert a cédé la place à un ensemble d'arbustes encore petits et sans feuilles (moins sombres en hiver), mais on se réjouit déjà de voir cette haie se développer au cours des années et de déployer ces chatoyantes couleurs bigarrées.

Gene-François Rubin



L'arrachage des lauruelles autour du terrain de foot

Fort de cela, plusieurs haies vives de ce type ont été plantées dans la commune, sur la parcelle 63, le long du terrain de foot, sur le talus en face de l'église, en face de la poste.

Ces travaux ont fait l'objet de plusieurs articles dans le Lully-Info en 2024

La Biodiversité

En milieu agricole

La Municipalité a été favorable à la plantation d'une haie vive en bordure Ouest de la parcelle 63 (grande parcelle communale en Rossan).

Grace à ce petit geste, la parcelle pourra dorénavant être déclarée par l'exploitant en « Surface de Promotion de la Biodiversité » ce qui lui permettra de toucher des paiements directs sur une portion de terrain qui était en grande partie en pente et donc peu exploitable.

On nous a fait remarquer que la plantation semblait désorganisée. La haie est plantée de 20 essences et comprend 150 plants. Le choix des essences et leur disposition ont été dictés par le service de l'agriculture afin de répondre aux critères permettant l'octroi des paiements directs. De fait, certains plans sont plus éloignés des autres parce qu'à terme ces arbres ou arbustes seront plus hauts et auront donc une couronne plus importante. Dès lors les distances

ont été calculées de manière à leur laisser tout l'espace nécessaire à leur développement.



Plantation de haies vives

Le Quality Day

La Société Medtronic, basée à Tolochenaz, suspend chaque année ses activités durant une journée, le Quality day, et met ses collaborateurs à disposition des collectivités publiques.

C'est dans ce cadre que le 15 septembre, 40 collaborateurs ont planté, sous la direction de quelques spécialistes de la Maison de la Rivière, quelques 150 arbustes à différents endroits de Lully : le long du terrain de football, le long du petit jardin d'enfants à l'extrémité du terrain de foot et le long du talus en face de l'église. Au total, une vingtaine d'essences différentes devraient créer de belles haies vives dans 2 à 3 ans. Plantés suffisamment dense, les haies devraient être suffisamment compact pour ne nécessiter qu'un entretien minimum. Les frais pour la Commune se sont limités à la creuse d'une tranchée dans laquelle planter les arbres et la mise à disposition de terre végétale et de copeaux. Tous les autres frais ont été à la charge de Medtronic.

Jean-François Rubin



Restauration du Cimetière

Plusieurs tombes devaient être désaffectées dans le cimetière de Lully. Cet état de fait a été l'occasion pour la Municipalité d'entreprendre une vaste réflexion sur les aménagements du cimetière et de ces abords. Les aménagements étaient divisés en 3 parties :

Aménagements intra-muros

A l'intérieur même de l'enceinte du cimetière, le substrat a entièrement été changé. En effet, le gravier favorise fortement la pousse des mauvaises herbes et est difficile à entretenir. Celui-ci a donc été évacué sur l'entier de la surface et remplacé par du gras de Enney dans l'allée principale et du gazon fleuri dans les allées secondaires. Les bordures de nombreuses tombes ont été restaurées à cette occasion. Les arbres ont été entretenus, notamment les deux grands tuyas à l'entrée principale du cimetière. Le portail principal a été restauré et une entrée secondaire côté Morges créée.



Aménagements extra-muros



De part et d'autre du mur, un ensemble d'arbres fruitiers haute tige ont été plantés côté Genève.

Côté Morges, une prairie fleurie a été créée, ainsi qu'un petit parc public. Celui-ci est né de l'idée d'une citoyenne qui proposait de créer une « forêt du souvenir » par analogie à ce qui est fait en Scandinavie par exemple. Ainsi, maintenant, si les citoyens le souhaitent, ils peuvent épandre les cendres de leur disparu au pied des arbres nouvellement plantés. Une petite place avec deux bancs a été mise en place au milieu de la « forêt ». Ce dispositif est unique dans la région.



Un petit sentier permet de rejoindre la route par l'entrée secondaire nouvellement créée.

Aménagements le long de la route cantonale

En contrebas du cimetière le long de la route cantonale, le secteur était constitué d'une esplanade goudronnée où stationnaient souvent de nombreux camions. Ce secteur étant particulièrement inesthétique juste à l'entrée de la commune, il a entièrement été remodelé. Un accès véhicule a été conservé à l'extrémité Genève avec deux places de parc prévues pour les usagers du cimetière. Par contre toute la partie côté Morges a été dévolue uniquement aux vélos et aux piétons. Un revêtement particulier sera mis en place début 2026 afin d'éviter la création d'îlots de chaleur.

Finalement la berme située entre la place et la route a été entièrement reconstruite pour pouvoir y planter des arbres. Un dispositif particulier, type fosse de Stockholm, permet de récupérer l'eau de surface et de l'infiltrer en profondeur pour arroser les arbres. A l'issue des travaux, de nombreux arbres et arbustes ont été plantés sur les surfaces nouvellement créées.







Renaturation des berges du Boiron

En aval du village, les berges du Boiron de Morges ont été entièrement renaturées à l'occasion d'un chantier d'envergure, très largement subventionné par la Confédération et le Canton.

Lors de ces travaux, les anciens enrochements soutenus par des rails de chemin de fer ont été évacués ou déplacés. L'espace réservé aux eaux a été fortement agrandi, ce qui a permis de recréer un lit naturel pour la rivière. Des épis ont été créés pour diversifier les écoulements et le Sentier de la Truite a été entièrement restauré et sécurisé sur ce secteur. En marge de ces aménagements deux places de pique-nique ont été créées.

Ces travaux ont fait l'objet d'un article dans le Lully Info de mars 2024.

Projets

On en est où?

La Municipalité informe les habitantes et habitants de Lully de l'avancée des projets initiés sous son impulsion ces derniers mois, et qui ont été validés par le Conseil général.

Le Boiron et ses rives

Dans son préavis pour le réaménagement des berges du Boiron, la Municipalité a indiqué que le début des travaux était prévu en octobre 2023. Le Conseil général a validé ce préavis lors de sa séance du 19 juin 2023.

Finalement les travaux devraient enfin bientôt commencer ! Le Canton a allongé la procédure, demandant des précisions pour la mise à l'enquête publique qui a dès lors seulement pu avoir lieu du 10 novembre au 11 décembre. Les différentes autorisations pour les travaux n'ont été délivrées que début février. Mais le chantier va pouvoir débuter après le piquetage de la zone des travaux, puis le défrichage qui nécessite l'abattage de certains arbres.

Pourquoi réaménager les rives du Boiron

Suite aux nombreuses crues de ces dernières années, le sentier de la Truite, entre les deux passerelles, est devenu dangereux, principalement au niveau des gros blocs qui ne remplissent plus leur fonction, mais aussi les contreforts de la passerelle amont, victime de l'érosion. Les mesures suivantes sont prévues :

- Déplacer le sentier dans un secteur plus sécurisé pour les promeneurs.
- Enlever les enrochements devenus inutiles.
- Recréer un lit majeur favorable à la biodiversité et laisser la rivière divaguer plus librement, ce qui permet de limiter le phénomène de crues.

- La passerelle amont sera déplacée dans un secteur non soumis à l'érosion.

Le réaménagement du Boiron a soulevé une remarque de ProNatura par rapport à une colonie de salamandres tachetées présentes en amont du projet. Les craintes de l'association ont pu être levées car un projet initié par la division forêts du Canton a permis de développer un nouvel habitat sur une parcelle privée de notre commune juste en aval de la STEP.



En rouge, la zone de travaux et les zones d'accès au chantier.



Situation avant travaux



Situation pendant les travaux





Situation après travaux



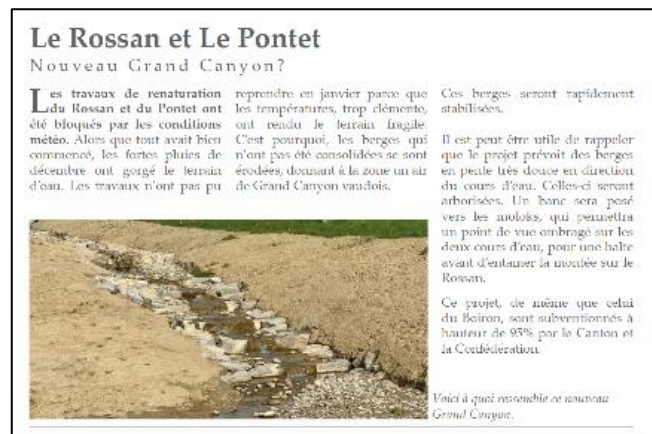
Mettre à ciel ouvert les ruisseaux enterrés

Fiche 21

Dans les hauts du village, la renaturation du Rossan et du Pontet, ont fait l'objet d'un vaste chantier, étalé sur plusieurs années. L'idée était de remettre à ciel ouvert ces deux cours d'eau sur deux parcelles l'une privée, l'autre appartenant à la commune. Grâce à la bonne volonté de la propriétaire privée, ce vaste chantier a été rendu possible. Les travaux ont été très largement subventionnés par le Canton et la Confédération.



Ce projet a fait l'objet de nombreux articles dans plusieurs Lully-Info.



Situation pendant travaux







Le chantier s'est très bien passé. Les ouvrages ont été inaugurés. Quand quelques jours après la fin des travaux, toute la région s'est retrouvée sous un véritable déluge, lié à une situation climatique exceptionnelle. Morges a été très fortement inondé. A Lully, les deux cours d'eau fraîchement renaturés ont débordé, créant une polémique dans le village.

Le Lully-Info est largement revenu sur ces événements :

Retour sur une nuit de déluge

On se souviendra longtemps du 25 juin 2024

Les faits

Le mardi 25 juin en fin de journée s'abattait sur la région un déluge sans précédent. Depuis que des mesures météorologiques existent, il n'avait simplement jamais plu autant en si peu de temps. On enregistrera des débits de crue jamais vus dans les rivières de la région. Ainsi par exemple, on notait 43 m³/s pour la Morges, sachant que la sonde était calibrée pour mesurer cette valeur au maximum et qu'au pic de la crue, la station a simplement été détreinte ! On estime ce débit à une crue centennale, voir tri-centennale, soit qui devrait se produire une fois tous les 300 ans !

En fait, ces valeurs statistiques sont calculées d'après les données passées et aujourd'hui ces courbes de tarage ne veulent plus dire grand-chose en raison des changements climatiques. Pour rappel, les scientifiques affirment depuis plus de 20 ans qu'en Suisse il va pleuvoir la même quantité d'eau que par le passé, mais beaucoup moins souvent et avec d'autant plus de violence. Morges a donc été sous leau,

avec tous les dégâts relatés dans la presse, mais les autres villages aussi, avec par exemple des dégâts importants à Clarmont. Lully n'a pas été épargné.

Que s'est-il passé à Lully ?

Avant les travaux de renaturation de Rossan, le Pontet était sous tuyau. Lors des crues exceptionnelles, le tuyau se mettait en charge. L'eau dans la conduite remontait parfois jusqu'à Denens et se déversait sur les champs et la route cantonale. L'eau parvenait alors sur la route principale Lully-Denens et inondait notre village. Musiciens photos anciennes attestent de ce phénomène. Si la rivière n'avait pas été renaturée à Lully, c'est très probablement ce qui se serait passé avec

des dommages potentiellement importants dans le centre du village, dans l'épicerie, la rue du collège ou ailleurs. Il est objectivement difficile de délimiter ce qui aurait été l'étendue des dégâts puisqu'on n'avait jamais enregistré une pareille pluie jusqu'à aujourd'hui. Avec l'ouverture de la rivière à Rossan, le tuyau ne s'est plus mis en charge en amont de la renaturation. L'eau est montée au droit de l'ouvrage et la rivière a débordé au point bas, soit sur le chemin de Rossan et à fin sa course, via le chemin de Paudex, dans le Pontet, inondant au passage la cave d'une maison et déstabilisant le talus de la loge de la route Lully-Lussy.



Depuis que des mesures météorologiques existent, il n'avait simplement jamais plu autant en si peu de temps.



La renaturation de Rossan

est-elle responsable de l'inondation à Lully ?

La réponse est non. Celle-ci intervient en raison des pluies totalement exceptionnelles et imprévisibles observées.

Par contre à la question, la renaturation de Rossan est-elle responsable de la localisation des dégâts observés ? La réponse est oui, puisque l'on sait maintenant que lors des inondations précédentes, les eaux suivaient un autre tracé.

Les mesures urgentes

Dès le lendemain de la catastrophe, grâce à l'aide des ouvriers présents pour d'autres chantiers, plusieurs mesures urgentes ont immédiatement été mises en place pour éviter un nouveau drame en lien avec les précipitations même annoncées pour la fin de la semaine. Des sacs de sable ont été mis à disposition pour canaliser l'eau en cas de nouveau débordement. Une digue provisoire a été construite au point bas. Une large fenêtre a été taillée dans le collecteur en béton au-dessus de la grille au cas où celle-ci serait obturée. Le talus en aval de la route Lully-Lussy a été stabilisé. Un mandat a été confié à un bureau d'hydraulique externe afin d'analyser la situation et de prendre les bonnes décisions. La conduite en aval de la renaturation a été inspectée sur toute sa longueur grâce à un robot caméra.

Des mesures à moyen terme

Le mot d'ordre est évidemment : plus jamais cela ! encore qu'avec les changements climatiques présents et à venir, il est objectivement difficile de prédire ce que sera l'ampleur des crues à venir. Les mesures suivantes sont prioritaires : la digue autour de la renatura-

tion va être consolidée. L'ouvrage du collecteur sera renoué. Des seuils supplémentaires dans le cours d'eau seront installés pour éviter le débordement des matériaux. Le fond de la rivière va être stabilisé. Le chemin de Paudex et les voies d'accès seront revus afin de diriger l'eau si nécessaire loin des maisons.

Renaturation du Boiron, un exemple à suivre ?

La crue exceptionnelle ne s'est pas produite uniquement dans le Pontet. Le Boiron a également vu son débit passer de 6 m³/s à 18,6 m³/s en 1 heure, soit un facteur 30, du jamais vu ! Entre la confluence avec le Pontet-Blonin-Blonin et la STTP, un vaste chantier de renaturation est en cours. Ce chantier vise à stabiliser les berges puisque la plupart des encroûtements étaient désolidifiés et ne remplissaient plus de leur mission sécuritaire. Pour ce faire, la rivière a été considérablement élargie, les encroûtements réaménagés en épis déflecteurs, le chemin et la passerelle déplacés. Sans ces travaux, nous aurions probablement été confrontés à des glissements de terrain potentiellement dangereux.

L'aménagement a parfaitement rempli son office : La crue a créé de nouveaux lits mineur et majeur, les berges ont été érodées où cela était prévu et les encroûtements réaménagés ont parfaitement protégé les berges. Accroissement de nouveaux milieux très favorables à la faune et à la flore ont été créés. Ce chantier démontre que, lorsque c'est possible, en donnant de l'espace au cours d'eau, il n'y a absolument aucune raison d'opposer sécurité et biodiversité, ces deux objectifs étant parfaitement compatibles et en synergie l'un avec l'autre.

La Municipalité met tout en œuvre pour améliorer la situation et compenser simultanément aux désagréments des citoyens touchés par ces événements exceptionnels.

La renaturation du Boiron, un exemple à suivre.



Mesures correctives

Suite à ces événements, plusieurs mesures correctives ont été mises en œuvre : La digue a été réhaussée, l'exutoire et la grille ont été modifiés, le trottoir en aval des aménagements a été réhaussé et un ouvrage de régulation des débits a été construit en amont. Une chambre de partage permet de dévier une partie de l'eau arrivant de Denens soit dans la rivière renaturée ou dans l'ancienne conduite.



Opération Vergerette

La Commune lutte, via sa voirie, contre les plantes envahissantes, notamment les vergerettes. Par ailleurs une action d'arrachage a été effectuée par le Groupe PECC.

Plusieurs informations ont été communiquées à la population via le Lully-Info.

Une plante invasive

La Vergerette annuelle

Depuis plusieurs années déjà, au grés des éditions du Lully Info, je m'efforce de vous expliquer les ouvrages ainsi que le fonctionnement de la partie législative de notre commune.

Aujourd'hui, ce n'est non pas le président du conseil, mais l'agriculteur et homme de terrain que je suis qui prend la plume, afin de vous faire part d'une vive préoccupation concernant une plante invasive : La Vergerette annuelle.

Cette vergerette ressemble un peu à la pâquerette. On la distingue pourtant aisément, car les fleurs de la vergerette sont blanches, alors que celles de la pâquerette sont légèrement roses sur leurs extrémités. De plus la vergerette peut atteindre 80 à 120 cm, alors que la pâquerette reste plus basse au niveau du sol.

Cette vergerette, déjà largement présente sur le territoire de la commune dispose d'un potentiel de propagation énorme. En effet, chaque pied possède de 10'000 à 50'000 graines ! De plus cette plante émet une sorte d'essence, qui empêche la germination des autres espèces et lui assure une colonisation rapide, massive et intégrale.

Lors de mes livraisons de vins à travers le canton et lors de contrôles de vigne que j'effectue régulièrement pour la coopérative de la Côte de la Côte, j'ai déjà pu observer les dégâts considérables de cette plante. Pour exemple : sur une parcelle de plus de 3 hectares de vigne sur la côte, elle a colonisé les 100 % de la parcelle et quand je dis les 100 %, c'est que plus aucune autre forme végétale, si ce n'est la vigne, n'y est présente. Ceci alors que cette plante était encore quasiment inconnue il y a quelques années !

En ce qui concerne la commune de Lully, la situation n'est pas encore aussi désespérée. Pourtant on la trouve fréquemment dans tous les quartiers du village.

Depuis de nombreuses années, l'ensemble de la profession viticole et agricole s'efforcent de promouvoir la biodiversité. Des efforts considérables ont été réalisés par l'ensemble de la profession et tout ce travail risque d'être mis à néant par cette petite fleur blanche à l'aspect inoffensif.

J'espère me tromper, mais à mon avis si nous ne faisons rien, nous allons au-devant d'une catastrophe en matière de perte de la biodiversité.

C'est pourquoi, il est temps d'agir. Ce n'est pas seulement un problème du milieu agricole, mais de toute la population. Dès ce printemps, j'encourage tout citoyen à lutter de façon permanente contre cette plante en les arrachant et en allant les déposer, non pas dans la benne à déchets vert, mais dans le petit conteneur brun qui se trouve au même endroit, afin que celle-ci soit incinérée.

Si je tire la sonnette d'alarme aujourd'hui, c'est que j'estime que la situation est préoccupante. L'année passée cette fleur a déjà largement disséminé ses graines, je vous invite à être prêt à réagir dès ce printemps !

Vincent Chabrier, agriculteur et viticulteur



Compléter la charte des jardins

Fiche 22

La Commune favorise la Charte des jardins via plusieurs informations dans le Lully-Info :

Des jardins plus naturels...

Un appel des communes pour des jardins plus naturels

Cet automne, sur proposition de Région Morges, les communes de Denges, Echandens, Lonay, Lussy-sur-Morges, Prévéranges, Saint-Prex et Tolochenaz ont décidé d'adhérer à la charte de Jardins, rejoignant la Commune de Lully, membre depuis 2018 et la Ville de Morges qui a adhéré en début d'année. Par ce geste, elles souhaitent inciter les propriétaires à opter pour des jardins plus naturels, plus diversifiés et plus accueillants pour la biodiversité.

Car le constat est clair, dans la région morgienne, comme ailleurs, la tendance est au jardin «propre en ordre». Or cette tendance n'est pas très favorable à la faune indigène qui ne trouve plus, dans les jardins, des espaces adaptés pour se nourrir, se reproduire ou passer l'hiver. Quant à la flore de notre région, elle est de plus en plus menacée par les espèces exotiques envahissantes, tel que le laurier-cerise ou l'arbre à papillons. Plantées en toute légalité dans de nombreux jardins, ces dernières colonisent forêts, cours d'eau et bords de route à une vitesse impressionnante.

Afin de disposer d'outils de communication performants, le visuel de la Charte des Jardins a été intégralement revu. Chaque commune dispose désormais d'un formulaire d'inscription adressé à ses citoyens, d'un livret détaillant les bonnes pratiques ainsi que d'un poster permettant aux adhérents de suivre l'évolution de leur jardin. Dès l'année prochaine, une newsletter régionale permettra de valoriser les actions de sensibilisation entreprises dans les communes et de proposer plusieurs activités pour les adhérents qui souhaitent réaménager leur jardin et donner davantage de place à la biodiversité.

Les communes de la région morgienne s'investissent au quotidien pour offrir à leurs habitants un cadre de vie et un environnement de qualité. En adhérant à la Charte des Jardins, les propriétaires privés ont eux aussi l'occasion de s'engager pour cet objectif.

Toutes les informations pour adhérer à la charte : <https://www.regionmorges.ch/dossier-thematique/charte-des-jardins>



Communication autour des projets

Fiche 23

Journée de présentation des projets

Une visite des différents chantiers environnementaux a été organisée à l'attention des citoyens. Cette visite fut un grand succès avec près de 60 participants.

Visite des travaux

Dans notre village

Le dimanche 14 juillet s'est déroulée la visite des chantiers sur la Commune de Lully en présence d'une trentaine de personnes.

Elle a été commentée par le Municipal **Jean-François Rubin** qui a présenté les 4 chantiers actuels de notre village : la renaturation des ruisseaux du Pontet et du Rossan, l'accès de l'entrée du village et du cimetière, l'abaissement des bordures de la route cantonale pour la mise en conformité des trottoirs avec la priorité aux piétons et l'accès au vélo.

La visite s'est terminée sur le sentier de la Truite, avec la renaturation et mise en sécurité pour les utilisateurs des berges du Boiron. Les habitants ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient et partager un moment de convivialité avec une collation au refuge à la fin de la visite.

Un grand merci à tous pour votre participation.

Visite des chantiers du 14 juillet 2024.



Présentation des subventions à la population

Une séance de présentation des subventions liés au Plan PECC a été mise en place le 17 mai 2025. Lors de cette séance organisée devant le collège de Lully, plusieurs membres du Groupe PECC ont chacun présenté une subvention à la population.

4.7. Thème : Eau

Diminuer la consommation d'eau de l'administration communale et établir un plan sécheresse

Fiche 24

Ce point est géré par l'association intercommunale AIEB

Limiter et réduire l'imperméabilisation des sols

Fiche 25

Sur la route cantonale, deux ronds-points ont été réaménagés de manière à supprimer les ouvrages en béton et goudron et en les remplaçant par des espaces perméables sur lesquels diverses plantes ont été mises en place. Ces aménagements des « délaissés » ont été largement subventionner par le Canton. Suite à l'exemple de Lully, d'autres communes de la région ont fait de même.



Le principe de l'aménagement est simple, mais il faut juste être patient. En effet il faut au moins 3 ans pour que les plantes se développent à satisfaction. Une fois bien implantés, les végétaux ne demandent aucun entretien, ni arrosage.





Définir des zones du territoire qui pourraient être perméabilisées

Fiche 26

Ce point est réalisé au travers d'une étude de Région Morges

Adapter le règlement communal afin de favoriser les sols perméables

Fiche 27

Ce point sera revu avec la prochaine révision du règlement.

L'ensemble des règlements liés à ce plan peuvent être trouvé sur le site internet de la commune.

